

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DDEEES 1121 Subvention (45 000 euros) et convention avec le Syndicat d'Initiative de Montmartre (18^{ème}).

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 4 novembre 2014, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec le Syndicat d'Initiative de Montmartre ;

Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement en date du 3 novembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention 2014 entre la Ville de Paris et l'association Syndicat d'Initiative de Montmartre.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 45 000 euros est attribuée au Syndicat d'Initiative de Montmartre, domicilié 21, place du Tertre à Paris 18^{ème} (n° simpa 103941).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sous la rubrique 95, chapitre 65, article 6574, ligne de subvention VF55005 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2014.